

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE POUR L'ACQUISITION D'UN CHAT



Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime

Loi du 30 Novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes, met en place un certificat d'engagement et de connaissance obligatoire pour tout nouvel acquéreur d'animal de compagnie. Ce certificat permet aux adoptants de prendre connaissance des besoins essentiels de l'animal et des implications d'une telle adoption.

L'acquisition d'un chat est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer.

● Les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux du chat :

Le chat soit nourri et abreuvé à sa faim et qu'il ne souffre pas de malnutrition :

Le chat doit être nourri quotidiennement et avec suffisance, avoir en permanence accès à l'eau propre et fraîche ainsi qu'une nourriture adaptée, en quantité appropriée correspondant à ses besoins physiologiques et de son âge

Le chat soit exempt de douleur, de lésion et de maladie :

Le chat sera régulièrement suivi afin d'effectuer les rappels vaccinaux et référé à un vétérinaire en cas de mal-être apparent ou de doute quant au problème de santé ou à une souffrance. Il ne doit pas subir de mauvais traitements (il est interdit d'exercer des violences volontaires sur l'animal mais également de lui imposer des attaches qui sont susceptibles de le blesser) et ne doit pas être laissé sans soin en cas de blessure ou de suspicion de maladie.

Pour satisfaire les besoins médicaux de votre chat :

Vous devez veiller à ce qu'un rappel de vaccin soit administré chaque année à votre chat. Les vaccinations recommandées sont les suivantes : typhus, coryza, chlamydie, leucose féline (Felv), rage. Le chat bénéficie d'un déparasitage interne (vermifuge) 4 fois/an et d'un dépistage externe (antipuces et anti-tiques) au minimum 2 fois/an (à la fin de l'été et au début du printemps).

Le chat ne ressent ni peur ni détresse :

Ses conditions de détention ne doivent pas induire chez lui des souffrances psychiques (vous ne devez pas inspirer la peur ou être source de détresse ; si le chat est exposé à une source de stress, il doit pouvoir se réfugier dans un endroit où il se sent en sécurité).

Le chat doit bénéficier d'un certain confort physique :

Il doit être à l'abri des intempéries et des températures trop froides ou trop chaudes; il doit disposer d'une litière nettoyée régulièrement; il doit être maintenu dans un bon état d'hygiène corporelle ;

Si le chat a accès à un balcon, celui-ci doit être sécurisé et s'il a accès à un jardin, celui-ci doit être clôturé.

Bien que le chat ne soit pas une espèce sociale, il doit bénéficier, au cours de la journée de longues périodes de caresses et d'attention, il doit avoir la possibilité de faire ses griffes.

● Les obligations relatives à l'identification du chat :

Votre chat fait l'objet d'une identification au Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques en France par puce (transpondeur ou tatouage). Cette identification est obligatoire préalablement à toute cession de chat (article L.212-10 Code rural et de la pêche maritime).

Après obtention du certificat de cession de l'animal, vous obtiendrez de la part des services I-CAD le document d'identification de l'animal. Vous devez le conserver précieusement. Cette identification est très importante car elle permet de créer un lien officiel entre votre chat et vous. Je m'engage à signaler sans délai tout nouvel événement à l'I-CAD : changement d'adresse, de détenteur, déclaration de perte ou de vol, décès de l'animal.

● Les implications financières et logistiques liées à la satisfaction des besoins physiologiques, comportementaux et médicaux du chat tout au long de sa vie :

Adopter un chat engendre les implications logistiques suivantes :

Avoir de la disponibilité pour l'accueil du chat dans votre foyer.
Faire garder votre chat en cas d'absence

Adopter un chat engendre les implications financières suivantes :

L'achat de matériel (cage de transport, griffoir, bac à litière, litière) environ 100€
Budget croquette litière à partir de 400 €/an
Rappel de vaccin, en moyenne 80€/an
Déparasitage interne et externe environ 100€/an
Budget toilettage environ 30€/séance si besoin
Visite chez le vétérinaire environ 30€ la consultation plus frais soins divers
Stérilisation environ 130€

● La responsabilité, lois, les mêmes pour tous

Je suis responsable de mon animal:

En cas de dégâts ou dégradations qu'il pourrait occasionner, dès son acquisition, je le déclare auprès de mon assurance Responsabilité civile.

Divagation :

Un chat ne doit pas être laissé en état de divagation. Je sais que cela constitue une infraction pénale pouvant aller jusqu'à 1 an de prison et 15 000€ d'amende. Est considéré en divagation tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est sous la surveillance immédiate de celui-ci.

Abandon illégal:

Abandonner un animal illégalement et puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende

● Votre devoir en tant que propriétaire d'un animal dont vous ne pouvez plus assurer son bien-être.

Dans le cas où je ne peux plus m'occuper d'un animal :

Dans le cas où je ne pourrai conserver mon animal, je m'engage à prendre toute mesure pour trouver une famille responsable à mon animal et le cas échéant, je contacterai un refuge ou une association de protection animale.

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE POUR L'ACQUISITION D'UN CHAT



Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime

Loi du 30 Novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes, met en place un certificat d'engagement et de connaissance obligatoire pour tout nouvel acquéreur d'animal de compagnie. Ce certificat permet aux adoptants de prendre connaissance des besoins essentiels de l'animal et des implications d'une telle adoption.

L'acquisition d'un chat est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer.

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de (futur acquéreur d'un chaton/chat), **m'engage**, vis à vis de mon chat, à respecter les impératifs liés à la détention d'un animal de l'espèce féline.

Mention manuscrite :

<< J'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitance animale. Je reconnais avoir pris connaissance des besoins du chat du certificat d'engagement et m'engage à les respecter >>.

.....
.....
.....
.....
.....

Certificat d'engagement signé le/...../20.....

A

Une copie de ce document sera conservée au refuge et annexée aux dossier d'adoption de l'animal. Elle pourra être produite auprès des institutions judiciaires en cas de manquements avérés.

Partie réservée au futur adoptant

*Signature de l'acquéreur précédée de la mention
<<bon pour engagement>>*

Partie réservée à la SPA du 47

à Caubeyres, le/...../20.....

L'employé(e) qui vous délivre ce document ce jour dispose de l'ACACED

Document délivré par :

Cachet et signature de l'association de protection animale

MERCI D'ANOTER VOS INITIALES EN BAS DE LA PAGE DU CERTIFICAT D'ENGAGEMENT AVEC TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'UN ANIMAL DE RACE FÉLINE